



L'ESCAR

Service jeunesse

Direction Citoyenneté et Proximité

2022/2023

Charte du Foyer de la Maison des Jeunes

Nom et prénom du jeune :

Participer aux activités du Foyer de la Maison des Jeunes nécessite d'avoir pris connaissance de cette charte et d'y adhérer.

La Maison des Jeunes est un espace de convivialité et d'apprentissage de la vie en collectivité où l'on doit respecter :

- ❖ les animateurs,
- ❖ les autres jeunes,
- ❖ le matériel,
- ❖ les locaux,
- ❖ le personnel et l'ensemble des usagers présents sur les lieux,
- ❖ les règles de vie et les usages du Foyer.

Le Foyer doit être un lieu de partage, de tolérance, de solidarité, d'expression, d'écoute, d'échanges et de respect entre les personnes.

Tout manquement à l'une de ces règles verra la mise en place d'une décision adaptée par l'équipe d'animation, qui pourra aller de la simple réprimande jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Foyer.

Fait à, le

Signature du jeune

Signature du responsable légal

